

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU MALI

AUDIT

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2006

ERNST & YOUNG

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ERNST & YOUNG**Racine
S.A au Capital de F CFA 100 300 000
RCCM : SN.DKR.95.B.73
NINEA 0066101 253****22, Rue Ramez Bourgi
B.P. 545 – Dakar
Téléphone : (221) 849.22.22
Fax : (221) 823 80 32****BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)****RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006****Messieurs les Administrateurs,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 8 septembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Notre mission de Commissaire Contrôle comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des agences principales et auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers, c'est-à-dire le bilan, les comptes de pertes et profits, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Management de la Banque Centrale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Du fait de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, les agences de Bouaké, Korhogo et Man ont dû cesser leurs activités entre septembre et octobre 2002. Par ailleurs, ces Agences ont fait l'objet d'attaques dont l'évaluation du préjudice n'a pas encore été finalisée en raison de l'insécurité prévalant dans la zone. Par conséquent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure d'auditer les comptes de ces Agences pour nous permettre d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des ajustements qui auraient pu s'avérer nécessaires si nous avions été en mesure d'auditer les comptes des agences de Bouaké, Korhogo et Man, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2006, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les notes 19 et 20 de l'annexe décrivant la modification intervenue dans la présentation au bilan de la réserve de réévaluation or et de la réserve de réévaluation des avoirs en devises.

Le 24 avril 2007

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY

Associé

SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS.....	1-3
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2006.....	5-64
BILAN.....	5
COMPTE DE PERTES ET PROFITS.....	6
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	8-9
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10-20
2. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS.....	21-64

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2006

BILAN

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	Variation
ACTIF				
Avoirs en or	4	357 524	315 539	41 985
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	24 032	47 980	-23 948
Avoirs en monnaies étrangères	6	3 703 283	3 453 806	249 477
Créances sur les établissements de crédit	7	25 063	11 655	13 408
Créances sur les Trésors Nationaux	8	422 327	461 360	-39 033
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	199 711	514 308	-314 597
Immobilisations	10	216 961	211 879	5 082
Autres actifs	11	119 094	83 381	35 713
Total actif		5 067 995	5 099 908	-31 913
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	12	2 420 464	2 213 870	206 594
Comptes créditeurs et dépôts	13	1 056 611	1 003 856	52 755
Transferts à exécuter	14	6 367	7 337	-970
Engagements en monnaies étrangères	15	6 496	4 386	2 110
Engagements envers le FMI	16	220 518	519 180	-298 662
Autres passifs	17	124 613	163 040	-38 427
Provisions pour risques et charges	18	28 989	30 996	-2 007
Réserve de réévaluation Or	19	119 273	77 287	41 986
Réserve de réévaluation des devises	20	126 889	162 043	-35 154
Capital et Réserves	21	951 088	909 259	41 829
Résultat	22	6 687	8 654	-1 967
Total passif		5 067 995	5 099 908	-31 913

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

		En millions de FCFA		
	Notes	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Produits d'intérêts		91 232	106 445	-15 213
Charges d'intérêts		14 598	14 670	-72
Résultat net d'intérêts	27	76 634	91 775	-15 141
Dividendes	28	437	403	34
Produits de commissions		20	22	-2
Charges de commissions		106	87	19
Résultat net des commissions	29	-86	-65	-21
Résultat net des opérations sur instruments financiers	30	33 883	4 881	29 002
Produits sur opérations de change		24 077	55 202	-31 125
Charges sur opérations de change		57 736	28 125	29 611
Résultat net de change	31	-33 659	27 077	-60 736
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises	20	35 153	0	35 153
Produit net bancaire		112 362	124 071	-11 709
Autres produits ordinaires	32	5 261	2 390	2 871
Total des produits nets		117 623	126 461	-8 838
Entretien de la circulation	33	14 744	27 609	-12 865
Frais généraux	34	79 713	71 350	8 363
Autres charges ordinaires	35	2 434	2 166	268
Dotations nettes aux amortissements et provisions	36	14 045	16 682	-2 637
Charges d'exploitation générale		110 936	117 807	-6 871
Résultat net de l'exercice		6 687	8 654	-1 967

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions de FCFA

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	134 120	43 587	524 744	356 129	19 276	1 077 856
Ajustement de valeur			1			1
Réévaluation de l'or			70 732			70 732
Affectation en réserves			30 573	-11 297	-19 296	0
Bénéfice de l'exercice					8 654	8 654
Solde au 31 décembre 2005	134 120	43 587	626 050	344 832	8 654	1 157 243
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	134 120	43 587	626 050	344 832	8 654	1 157 243
Réévaluation de l'or			41 985			41 985
Affectation en réserve			41 829		-8 654	33 175
Réserve de réévaluation des devises			-35 153			-35 153
Bénéfice de l'exercice					6 687	6 687
Réserve de réévaluation or			-119 273			-119 273
Réserve de réévaluation des devises			-126 889			-126 889
Solde au 31 décembre 2006	134 120	43 587	674 711	344 832	6 687	957 775

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions de FCFA

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	134 120	43 587	524 744	356 129	19 276	1 077 856
Ajustement de valeur			1			1
Réévaluation de l'or			70 732			70 732
Affectation en réserves			30 573	-11 297	-19 296	0
Bénéfice de l'exercice					8 654	8 654
Solde au 31 décembre 2005	134 120	43 587	626 050	344 832	8 654	1 157 243
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	134 120	43 587	626 050	344 832	8 654	1 157 243
Réévaluation de l'or			41 985			41 985
Affectation en réserve			41 829		-8 654	33 175
Réserve de réévaluation des devises			-35 153			-35 153
Bénéfice de l'exercice					6 687	6 687
Réserve de réévaluation or			-119 273			-119 273
Réserve de réévaluation des devises			-126 889			-126 889
Solde au 31 décembre 2006	134 120	43 587	674 711	344 832	6 687	957 775

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (I) (a+b+c)	151 497	1 196 658
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations financières	-3 791	-2 140
Acquisition d'autres immobilisations	-1 291	-7 433
Produits de cession d'éléments d'actifs	36	24
Dividendes reçus	437	403
Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	4 609	9 146
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Réserve statutaire	1 297	2 891
Réserve générale	0	4 150
Autres réserves	40 531	
Réserve de réévaluation Or	41 985	70 732
Réserves de réévaluation des devises	-35 154	23 532
Report à nouveau	1	-11 297
Autres résultats directement affectés aux fonds propres	-1	1
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	48 659	90 009
- Variation nette de trésorerie (4) (1+2+3)	107 447	1 115 795
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	2 671 400	3 787 195
Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) -4+5)	2 563 953	2 671 400

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2006	2005
Avoirs en or	357 524	315 539
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	24 032	47 980
Avoirs en monnaies étrangères	2 182 397	2 307 881
Total	2 563 953	2 671 400

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET ACTIVITES

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye Fadiga à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) (le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) par le Traité du 12 mai 1962 auquel s'est substitué le Traité du 14 novembre 1973.

Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2006

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission.

Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 1 euro = 655,957 F CFA

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS dans ce contexte la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

A ce jour, les principales différences entre les règles comptables observées par la BCEAO et les normes IAS/IFRS en vigueur au 31 décembre 2006 et applicables à la BCEAO, concernent le traitement des immobilisations corporelles (IAS 16), des avantages du Personnel (IAS 19), des immobilisations incorporelles (IAS 38) et des immeubles de placement (IAS 40). De même, la norme IAS 39 relative aux instruments financiers ne s'applique pour le moment, qu'aux opérations de la salle des marchés tandis que la norme 36 relative à la dépréciation des actifs immobilisés n'est pas systématiquement appliquée.

En matière de traitement des immobilisations corporelles, la comptabilisation des immeubles par composants n'est pas appliquée. S'agissant des avantages du Personnel, ceux relatifs aux congés sabbatiques et à la retraite anticipée ne sont pas pris en compte. Quant aux immobilisations incorporelles, les logiciels développés en interne ne sont pas immobilisés. Enfin, les immeubles de placement ne sont pas comptablement identifiés.

Toutes ces normes ne sont pas encore appliquées intégralement parce que les conditions techniques (procédures spécifiques, expertise, etc) de leur mise en œuvre ne sont pas encore réunies.

2.2 – Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le premier janvier et se termine le trente un décembre de la même année.

2.3 – Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- comparabilité,
- importance significative,
- réalité économique,
- transparence.

2.4 – Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant par la valeur de marché pur l'or, les titres et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan.

2.5 – Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

2.6 – Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change en résultant, sont enregistrés dans le compte de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan et à la date de mise à disposition des devises.

2.7 – Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA. Conformément à l'article 62 des Statuts.

2.8 – Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours du jour de la transaction. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. Jusqu'au 31 décembre 2005, l'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation qui figure au bilan dans les capitaux propres. Au 31 décembre 2006, ce compte de réserve de réévaluation a été exclu des capitaux propres pour être reclassé dans une rubrique spécifique du passif du bilan.

2.9 – Avoirs sur le FMI, opérations pour compte des Trésors nationaux et engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des F CFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI.

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en F CFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de l'exercice, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA au 31 décembre. Les gains et pertes latents sont constatés au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en F CFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10 – Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans les actifs obligataires.

2.11 – Portefeuille – titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

- **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

- **Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et à la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

- **Comptabilisation des titres en devises**

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans les engagements en hors bilan.

2.12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères, liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13 – Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

2.14 – Créances monétaires sur les Trésors nationaux

Elles sont constituées par les encours sur les titres publics et les concours consolidés sur les découverts statutaires. Les concours sur les titres publics sont les encours de titres d'Etat détenus par la BCEAO. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les concours consolidés sur les découverts statutaires sont des découverts accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres de septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

2.15 – Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au conseil d'administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception des titres de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui représentent plus de 20 % de son capital. Toutefois, en raison des contraintes d'organisation institutionnelle, la BCEAO n'exerce donc pas un contrôle ou une influence notable sur ladite banque. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime représenter la juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et des éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les acquisitions inférieures à 100 000 F CFA sont enregistrées aux comptes de charges. Les charges de rénovation et de réparation sont constatées dans le compte de pertes et profits dès leur engagement. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle ne sont pas encore comptabilisées séparément.

Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert. L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions sont réévaluées.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amortissable
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements et installations	6 ans 8 mois
Matériels et mobiliers	4 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans
Logiciels	4 ans

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.17 – Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient.

A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.18 – Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaies en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

2.19 – Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.20 – Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.21 – Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.22 – Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.23 – Avantages du personnel

Au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite, ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale versés au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et provisionnés. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

2.24 – Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Fonds de réévaluation des avoirs en devises**

Le Fonds de réévaluation des avoirs en devises a été créé, en 1998, par l'instruction n°16/12/98 du 15 décembre 1998. Il est destiné à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur le Fonds.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit du compte de charge approprié.

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.25 – Instruments dérivés

En 2006, la BCEAO n'a effectué que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

2.26 – Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risques de contrepartie : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques (DCPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne (DAI) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.27 – Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements de financement, les engagements sur titres, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.28 – Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.29 – Evénements postérieurs à la date de clôture

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers.

2.30 – La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l’UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l’UMOA font l’objet d’une centralisation au Siège.

2.31 – Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l’exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l’exercice, à l’approbation du Conseil d’Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l’article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l’article 64 de ses statuts qui stipule que : « le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d’un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale ».

Le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle des comptabilités du Siège, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, de la Représentation auprès de la Commission de l’UEMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

NOTE 3 – COURS DES MONNAIES ETRANGERES ET PRIX DE L’OR

Monnaies étrangères et or	31/12/2006 en F CFA	31/12/2005 en F CFA	Variations en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	498,070	556,040	-10,43
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	976,850	957,180	2,05
1 Franc suisse (CHF)	408,210	421,810	-3,22
1 Yen japonais (JPY)	4,180	4,720	-11,44
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	749,293	794,725	-5,72
1 Dollar canadien (CAD)	429,260	477,930	-10,18
1 Kilogramme d’or	9 799 355	8 648 583	13,31
1 Once d’or	304 794	269 001	13,31

1. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS

NOTE 4 – AVOIRS EN OR

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/2006		31/12/2005		Variation en millions de FCFA
	En ONCES	En millions de FCFA	En ONCES	En millions de FCFA	
Or en dépôt au Siège	119714,82	36 488	119 714,82	32 204	4 284
Or en dépôt à la Banque de France	1 053 113,24	320 983	1 053 212,15	283 315	37 668
Or solde compte poids	173,32	53	74,41	20	33
Total	1 173 001,38	357 524	1 173 001,38	315 539	41 985

Aucune transaction n'a été effectuée en 2006. La variation de l'exercice résulte de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 269 001 F CFA au 31 décembre 2005, à 304 794 F CFA au 31 décembre 2006.

NOTE 5 – AVOIRS SUR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales du l'UMOA sont faites à sont profit.

La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
- les tirages qui ont pour objet de suppléer à des baisses de recettes de l'Etat ;
- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.

La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS), devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contre-valeur en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS.

	31/12/2006		31/12/2005		Variation en millions de FCFA
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	
Position de réserve	30 134 054	22 579	57 710 861	45 864	(23 285)
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	1 938 724	1 453	2 662 879	2 116	(663)
Total	32 072 778	24 032	60 373 740	47 980	(23 948)

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/2006		31/12/2005		Variation en millions de FCFA
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	
Quotas FMI	855 800 000	641 245	855 800 000	680 126	(38 881)
FMI Compte n°1	(825 665 946)	(635 504)	(798 089 139)	(634 262)	(1 242)
Ajustement FMI Compte n°1	-	16 838	-	-	16 838
Total	30 134 054	22 579	57 710 861	45 864	(23 285)

La diminution de la position de réserve est liée à la fois à un effet volume et à un effet prix.

En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 57 710 861 DTS à 30 134 054 DTS ; le cours du DTS est passé de 794,725 F CFA à 749,293 FCFA.

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/2006		31/12/2005		Variation en millions de FCFA
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	
DTS détenus	1 258 707	943	2 477 957	1 969	(1 026)
BCEAO, son compte au FMI	680 017	510	184 922	147	363
Total	1 938 724	1 453	2 662 879	2 116	(663)

Les DTS détenus ont baissé de 1.026 millions de F CFA à la suite des opérations suivantes :

En millions de F CFA

Acquisition	2.563
Rémunérations perçus.....	364
Commissions payées.....	(3.840)
Réévaluation.....	(113)
Total.....	<u>(1.026)</u>
	=====

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

Pays	En DTS	En millions de F CFA
Bénin	34.335	26
Burkina	22.437	17
Côte d'Ivoire	669.676	502
Guinée Bissau	335.211	251
Mali	33.951	25
Niger	79.947	60
Sénégal	37 242	28
Togo	45.908	34
Total	1.258.707	943
	=====	=====

NOTE 6 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises, les interbancaires et les créances rattachées.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	1 951 971	1 823 379	128 592
Correspondants en dehors de la Zone Franc	11 275	15 768	(4 493)
Billets étrangers	19 425	4 118	15 307
Titres en devises	1 518 569	1 143 634	374 935
Prêts interbancaires en devises	151 878	423 655	(271 777)
Créances rattachées (intérêts courus)	50 165	43 252	6 913
Total	3 703 283	3 453 806	249 477

. Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constituées par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (solde créditeur).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avenant du 1^{er} septembre 2005 y relatif, une partie de ses avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	1 953 419	1 835 615	117 804
Correspondants dans la Zone Franc :			
Compte ordinaire à la Banque de France	(3 060)	(13 978)	10 918
Comptes ordinaires chez les autres correspondants	1 613	1 757	(144)
Valeurs brutes	1 951 972	1 823 394	128 578
Provisions pour dépréciation	(1)	(15)	14
Valeurs nettes	1 951 971	1 823 379	128 592

. Correspondants en dehors de la Zone Franc

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors Zone Franc	2 914	5 756	(2 842)
Placements en devises étrangères	4 799	5 089	(290)
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 451	6 172	(1 721)
Valeurs brutes	12 164	17 017	(4 853)
Provisions pour dépréciation	(889)	(1 249)	360
Valeurs nettes	11 275	15 768	(4 493)

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO).

. Billets étrangers

Les Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/2006		31/12/2005	
	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	27 890 665,2	18 295	5 168 821,1	3 391
USD	1 026 426,0	511	699 399,0	389
CHF	534 250,0	218	320 020,0	135
GBP	410 290,0	401	212 695,0	203
Total		19 425		4 118

. Bons d'institutions financières.

Les bons d'institutions financières s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Titres en devises	1 249 798	1 143 634	106 164
Parts de fonds commun de placement détenues	268 771		268 771
Total	1 518 569	1 143 634	374 935

. Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont libellés en Euros et s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	205 729	107 255	98 474
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 044 069	1 036 379	7 690
Total	1 249 798	1 143 634	106 164

. Titres en devises détenus à des fins de transaction :

a) Ventilation par catégorie de titres :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	205 729	107 255	98 474
Obligations	-	-	-
Total	205 729	107 255	98 474

b) Ventilation par devise :

	31/12/2006		31/12/2005		Variation de valeurs de Marché (en millions de F CFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeurs de marché (en millions de F CFA)	
EUR	313 632 278,61	205 729	163 509 822,34	107 255	98 474
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	313 632 278,61	205 729	163 509 822,34	107 255	98 474

c) Ventilation selon le mode de valorisation :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Titres en devises cotés	205 729	107 255	98 474
Titres en devises non cotés	-	-	-
Total	205 729	107 255	98 474

d) Ventilation par catégorie d'émetteur :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Etats	205 729	107 255	98 474
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
Total	205 729	107 255	98 474

. Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance :

a) Ventilation par catégorie de titres :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	621 739	618 992	2 747
Obligations	422 330	417 387	4 943
Autres	-	-	-
Total	1 044 069	1 036 379	7 690

b) Encours par catégorie de titres :

	Encours brut au 31/12/2006	Valeur de marché	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Encours de provision	Encours brut au 31/12/2005
Bons de Trésors et valeurs assimilées	635 624	621 739	-	13 885	-	626 688
Obligations	436 540	422 330	-	14 210	-	424 148
Autres	-	0	-	-	-	-
Total	1 072 164	1 044 069		28 095		1 050 836
					31/12/2006	31/12/2005
Montant des titres en devises vendus à					-	-
Montant des plus-values de cession					-	-
Montant des moins-values de cession					-	-

a) Ventilation par devise :

	31/12/2006		31/12/2005		Variation de valeurs de Marché (en millions de F CFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeurs de marché (en millions de F CFA)	
EUR	1 591 672 722,89	1 044 069	1 579 948 963,09	1 036 379	7 690
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	1 591 672 722,89	1 044 069	1 579 948 963,09	1 036 379	7 690

b) Ventilation selon la catégorie d'émetteur :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Etats	621 739	618 992	2 747
Institutions monétaires	422 330	417 387	4 943
Entreprises	-	-	-
Total	1 044 069	1 036 379	7 690

c) Ventilation selon la durée résiduelle des titres :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
< 1 an	-	-	-
> 1 an et =< 5 ans	921 637	785 651	135 986
> 5 ans	122 432	250 728	(128 296)
Total	1 044 069	1 036 379	7 690

a) Valeur de remboursement des titres en devises détenus jusqu'à l'échéance :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	621 739	604 858	16 881
Obligations	422 330	405 529	17 801
Autres	-	-	-
Total	1 044 069	1 009 387	34 682

. Parts de fonds commun de placement détenues

Au cours de l'exercice 2006, la BCEAO a souscrit des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Le montant de ces parts est évalué à 268 771 millions de F CFA au 31 décembre 2006.

. Prêts interbancaires

Les prêts interbancaires sont des placements de trésorerie en devises effectués chez des correspondants étrangers.

Par devises, les prêts interbancaires se ventilent comme suit :

	31/12/2006		31/12/2005		Variation de valeurs de marché (en millions de F CFA)
	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Prêts (en devises)	Valeurs de marché (en millions de F CFA)	
EUR	231 536 335,60	151 878	645 857 682,74	423 655	-271 777
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	231 536 335,60	151 878	645 857 682,74	423 655	-271 777

. Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Créances rattachées au compte d'opérations	38 352	35 992	2 360
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	13	10	3
Créances rattachées aux comptes de prêts	46	38	8
Créances rattachées aux instruments financiers	11 754	7 212	4 542
Total	50 165	43 252	6 913

NOTE 7 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2006, les effets en F CFA pris en pension et les créances rattachées.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Effets pris en pension	25 032	11 644	13 388
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	31	11	20
Valeurs brutes	25 209	11 801	13 408
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(146)	-
Valeurs nettes	25 063	11 655	13 408

Les concours aux établissements de crédit ont été exclusivement consentis en 2006, sur les guichets de la pension.

NOTE 8 – Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Créances monétaires sur Trésors nationaux	330 155	368 924	(38 769)
Créances financières sur Trésors nationaux	92 172	92 436	(264)
Total	422 327	461 360	(39 033)

. Concours monétaires sur les Trésors nationaux

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Comptes courants postaux	1	1	-
Concours sur valeurs publiques	252	8 563	(8 311)
Créances gelées consolidées des établissements de crédit	5 365	5 537	(172)
Découverts statutaires consolidés	311 312	340 733	(29 421)
Créances rattachées	13 225	14 090	(865)
Total	330 155	368 924	(38 769)

La variation qui apparaît au niveau des découverts statutaires consolidés, s'explique principalement par les remboursements.

. Créances financières sur les Trésors nationaux

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17 376	18 009	(633)
Autres créances financières	74 796	74 358	438
Dépenses en attente de couverture	-	69	(69)
Total	92 172	92 436	(264)

Note 9 – Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Fonds Monétaire International	147 991	457 398	(309 407)
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	51 720	56 910	(5 190)
Total	199 711	514 308	(314 597)

Le poste Fonds Monétaire International est constitué ici par l'initiative des Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en F CFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier en F CFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en F CFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI. Au 31 décembre 2006, ce poste retrace exclusivement l'encours au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Les variations de l'exercice ont porté sur les opérations suivantes :

En millions de F CFA	FRPC
Solde au 31 décembre 2005	457 398
Tirages	50 685
Remboursements	58 219
Annulations	301 873
Solde au 31 décembre 2006	147 991

La principale cause de la réduction du montant de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance réside dans la décision du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International d'annuler la totalité de l'encours au 31 décembre 2004 des dettes à son égard de certains pays de l'Union, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale. Il s'agit du Bénin, du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal qui ont atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Note 10 – Immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Immobilisations financières	64 802	61 011	3 791
Immobilisations incorporelles	1 522	1 461	61
Immobilisations corporelles	145 126	145 871	(745)
Avances et acomptes versés sur immobilisations	5 511	3 536	1 975
Total	216 961	211 879	5 082

. Immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Titres de participations non consolidées	37 043	34 442	2 601
Prêts au personnel	33 350	32 156	1 194
Dépôts et cautionnements	81	85	(4)
Provisions	(5 672)	(5 672)	-
Total	64 802	61 011	3 791

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

	Encours au 31/12/06	Provisions	Encours net au 31/12/06	Encours net au 31/12/05
Titres de participations non consolidées	37 043	5 672	31 371	28 770
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
	<u>37 043</u>	<u>5 672</u>	<u>31 371</u>	<u>28 770</u>
	=====	=====	=====	=====

L'état des participations non consolidées se présente comme suit :

Pays	Organismes	Brut				Provisions				Net 31/12/31
		31/12/2005	*	-	31/12/2006	31/12/2005	+	-	31/12/2006	
Burkina Faso	BACB (ex-CNCA)	400			400					400
	MINES DE GUIRO	400			400	400			400	0
Côte d'Ivoire	BIDI	261			261	261			261	0
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	0
	BNDA	508			508	508			508	0
	Caisses de Stabilisation	N/S			N/S	N/S			N/S	N/S
Mali	BNDA-Mali	300			300					300
	BDM SA	600			600					600
Niger	CREDIT DU NIGER	157			157	157			157	0
	SONIBANK	200			200					200
Sénégal	CNCA	345			345					345
	BHS	100			100					100
	BNDS	150			150	150			150	0
	SOFISEDIT	210			210	210			210	0
	SONAGA	15			15	15			15	0
	SONEPI	10			10	10			10	0
	SICAP	N/S			N/S	N/S			N/S	N/S
	SOSEPRA	5			5	5			5	0
Togo	BTD	613			613					613
Siège	BOAD	25 517	2 400		27 917					27 917
	C21	2 356			2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687					687
	ICADE	N/S			N/S					N/S
	SWIFT	8	67		75					75
	SCIE-SA		134		134					134
Titres de participation libérés non consolidés		34 442	2 601	-	37 043	5 672	-	-	5 672	31 371

N/S : Montant non significatif, inférieur au million de F CFA.

. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels.

En millions de FCFA

Au 31 décembre 2005	
Valeurs brutes	4 520
Amortissements cumulés	(3 059)
Valeur nette comptable	<u>1 461</u>
Exercice 2006	
Valeur nette comptable	1 461
Entrées	305
Sorties	-
Amortissements de l'exercice	(244)
Valeur nette de clôture	<u>1 522</u>

En millions de FCFA

Au 31 décembre 2006	
Valeurs brutes	4 825
Amortissements cumulés	(3 303)
Valeur nette comptable	<u>1 522</u>

. Immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

En millions de F CFA	Valeur nette comptable au 31/12/2006	Valeur nette comptable au 31/12/2005	Variation
Terrains	9 538	9 538	0
Immeubles	75 245	83 600	(8 355)
Agencements, aménagements, installations	14 992	14 639	353
Matériel et mobilier	17 434	19 711	(2 277)
Matériel de transport	2 011	378	1 633
Patrimoine artistique	612	612	0
Immeubles en cours	25 294	17 393	7 901
Total	145 126	145 871	(745)

Les mouvements détaillés des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

	Terrains	Immeubles	Agencements Aménagements Et Installations	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Immeubles en cours	Total
Au 31 décembre 2005								
Valeurs brutes	9 538	197 515	31 915	50 114	3 632	612	17 393	310 719
Amortissements cumulés		-113 915	-17 276	-30 403	-3 254	-	-	-164 848
Valeur nette comptable	9 538	83 600	14 639	19 711	378	612	17 393	145 871
Exercice 2006								
Valeur nette comptable	9 538	83 600	14 639	19 711	378	612	17 393	145 871
Entrées	-	49	3 400	2 780	1 888	-	7 901	16 018
Sorties	-	-	-	-896	-192	-	-	-1 088
Amortissements de l'exercice		-8 405	-3 047	-4 161	-62	-	-	-15 675
Valeur nette de clôture	9 538	75 244	14 992	17 434	2 012	612	25 294	145 126
Au 31 décembre 2006								
Valeurs brutes	9 538	197 564	35 315	51 998	5 328	612	25 294	325 649
Amortissements cumulés		-122 320	-20 323	-31 564	-3 316	0	0	-180 523
Valeur nette comptable	9 538	75 244	14 992	17 434	2 012	612	25 294	145 126

. Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	284	315	(31)
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5 227	3 221	2 006
Total	5 511	3 536	1 975

Note 11 – Autres actifs

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Produits divers à encaisser	212	520	(308)
Stocks de matériel d'émission	20 771	20 007	764
Valeurs à l'encaissement	19 848	3 942	15 906
Avances au personnel	372	515	(143)
Opérations à régulariser – actif	217	8 683	(8 466)
Autres comptes d'ordre	90 356	62 942	27 414
Brut	131 776	96 609	35 167
Provisions	(12 682)	(13 228)	546
Total	119 094	83 381	35 713

Les « Produits divers à encaisser » correspondent principalement aux produits d'assurance en attente d'encaissement d'une part et ceux relatifs aux activités de STAR-UMOA des mois de novembre et décembre 2006 non encore perçus.

Le stock de « Matériel d'émission » est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les « Valeurs à l'encaissement » sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

Les « Avances au personnel » sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les « Opérations à régulariser – actif » sont constituées d'opérations en attente.

Les « Autres comptes d'ordre » se décomposent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Stocks d'ouvrages	1 531	1 568	(37)
Autres stocks	654	491	163
C2I Pana Loans	11 504	11 504	-
Etats, créances diverses	47 745	28 428	19 317
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	802	1 791	(989)
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM, BRS, etc.)	445	3 674	(3 229)
Chargées payées d'avances	314	748	(434)
Comptes de passage	3 660	7 196	(3 536)
Divers	23 701	3 542	20 159
Total	90 356	58 942	31 414

Note 12 : Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Billets en circulation	2 300 711	2 104 200	196 511
Monnaies en circulation	119 753	109 670	10 083
Total	2 420 464	2 213 870	206 594

La structure de la circulation fiduciaire se présente comme suit :

Coupure	31/12/2006		31/12/2005	
	Montant en millions	En %	Montant en millions	En %
Billets	2 300 711	195,05	2 104 200	95,05
10 000	1 505 776	62,2	1 287 986	58,2
5 000	526 944	21,8	517 250	23,4
2 500	0	0	933	0,0
2 000	167 789	6,9	162 317	7,3
1 000	100 202	4,1	122 648	5,5
500	0	0	11 373	0,5
Autres	0	0	1 693	0,1
Pièces	119 753	4,95	109 670	4,95
500	34 310	1,4	28 101	1,3
250	5 774	0,2	5 939	0,3
200	14 299	0,6	11 584	0,5
100	34 481	1,4	33 882	1,5
50	14 133	0,6	13 704	0,6
Autres	16 756	0,7	16 460	0,7

Note 13 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Banques et institutions étrangères	82 130	79 104	3 026
Banques et institutions communes à l'Union	98 119	71 694	26 425
Banques inscrites dans les Etats	502 364	522 202	(19 838)
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	998	731	267
Trésors nationaux et autres comptables publics	353 090	317 643	35 447
Autres comptes de dépôts	19 910	12 482	7 428
Total	1 056 611	1 003 856	52 755

Les soldes s'analysent comme suit :

. Banques et institutions étrangères

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Comptes courants ordinaires	27 445	19 188	8 257
FMI compte n°2	40	27	13
Dépôts à échéance	54 323	59 574	(5 251)
Dettes rattachées (intérêts courus)	322	315	7
Total	82 130	79 104	3 026

. Banques et institutions communes à l'Union

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Comptes courants ordinaires	3 925	681	3 244
BOAD, divers comptes de dépôts	38 948	45 071	(6 123)
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	15 137	12 022	3 115
CRRAE, remboursement prêt BCEAO	437	418	19
Comptes de règlement	3	-	3
Divers	39 617	13 219	26 398
Dettes rattachées (intérêts courus)	52	283	(231)
Total	98 119	71 694	26 425

. Banques, établissements financiers et Trésors nationaux et autres comptables publics

Le montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Banques inscrites dans les Etats	502 364	522 200	(19 836)
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	998	731	267
Dettes rattachées (intérêts courus)	1	2	(1)
Trésors nationaux et autres comptables publics	350 455	312 822	37 633
Dettes rattachées (intérêts courus)	2 634	4 821	(2 187)
Total	856 452	840 576	15 876

. Autres comptes de dépôts

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Dépôts du personnel	4 662	4 828	(166)
Dépôts divers (organismes publics)	13 866	6 839	7 027
Autres comptes de dépôts	1 382	815	567
Dettes rattachées (intérêts courus)	-	-	-
Total	19 910	12 482	7 428

Note 14 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Transferts UMOA/Extérieur émis	289	5 214	(4 925)
Transferts extérieurs/UMOA reçus	3 264	(371)	3 635
Dispositions intra-UMOA (entre pays de l'UMOA)	1 777	928	849
Dispositions internes (intra-pays)	1 037	1 566	(529)
Total	6 367	7 337	(970)

Note 15 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Correspondants hors Zone Franc	1	2	(1)
Autres emprunts	6 494	4 384	2 110
Total	6 495	4 386	2 109

Le montant des autres emprunts correspond aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n°5.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
DTS alloués	88 878	94 268	(5 390)
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	131 640	424 912	(293 272)
Total	220 518	519 180	(298 662)

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit :

Pays	En DTS	En millions de F CFA
Bénin	9 409 000	7 050
Burkina	9 409 000	7 050
Côte d'Ivoire	37 828 000	28 344
Guinée Bissau	1 212 400	908
Mali	15 912 000	11 923
Niger	9 409 000	7 050
Sénégal	24 462 000	18 329
Togo	10 975 000	8 223
Total	118 616 400	88 878

Par pays, les encours au titre de la FRPC s'analysent comme suit :

Pays	En DTS	En millions de F CFA
Bénin	1 760 000	1 319
Burkina	23 220 000	17 399
Côte d'Ivoire	99 748 600	74 741
Guinée Bissau	5 245 250	3 930
Mali	5 326 000	3 991
Niger	17 625 000	13 206
Sénégal	17 330 000	12 985
Togo	5 430 000	4 069
Total	175 684 850	131 640

Note 17 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	28 909	7 718	21 191
Fonds d'actions communautaires	-	37 325	(37 325)
Fonds d'actions spécifiques	8 820	9 320	(500)
Créditeurs divers Etats	33 267	21 531	11 736
Opérations à régulariser passifs	233	11 013	(10 780)
Créditeurs divers/BRS-SA	-	8 000	(8 000)
Autres comptes d'ordre	53 385	68 133	(14 748)
Total	124 614	163 040	(38 426)

Les « Valeurs à l'encaissement non disponibles » représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Les avoirs du « Fonds d'Actions Communautaires de l'UMOA » ont été reclassés dans les réserves de la Banque.

Le « Fonds d'Actions Spécifiques » a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Tous les Fonds créés ont été alimentés par dotation en compte de résultat. Ces dotations ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Les « Créiteurs divers Etats » sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les « Opérations à régulariser – passif » sont constituées d'opérations en attente.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Personnel créditeur	159	270	(111)
Fonds d'aide à la première construction	881	880	1
Impôts et taxes recouvrables	263	403	(140)
Créiteurs divers	5 515	2 623	2 892
Centre médical BCEAO-CRRAE	1 190	3 110	(1 920)
Charges à payer	556	863	(307)
Charges de congés à payer	2 828	2 794	34
Fournisseurs, dettes en compte	27 945	41 483	(13 538)
Retenue de garantie	1 583	1 087	496
Fonds de solidarité africain	7 278	7 278	-
Compte de passage (CDP inter applications)	4 194	6 408	(2 214)
Comptes de régularisations passif/Caisse	136	133	3
Divers	857	801	56
Total	53 385	68 133	(14 748)

Note 18 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Engagements de retraite	28 594	-	2 417	26 177
Gratification pour médailles de travail	2 402	410	-	2 812
	<u>30 996</u>	<u>410</u>	<u>2 417</u>	<u>28 989</u>
	=====	=====	=====	=====

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite du Personnel et des gratifications pour médaille de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2006
Provisions déduites de l'actif					
Avoirs en monnaies étrangères	1 265		375	-	890
Créances sur les établissements de crédit	146			-	146
Titres de participation non consolidés	5 672			-	5 672
Autres actifs	13 228	112	658	-	12 682
Total	20 311	112	1 033	-	19 390
Provisions inscrites au passif					0
Provisions pour risques et charges	30 996	410	2 417	-	28 989
Total	30 996	410	2 417	-	28 989
					0
Total général	51 307	522	3 450	-	48 379

Le stock d'or est réévalué trimestriellement. La réévaluation trimestrielle est effectuée sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à Londres au cours du trimestre écoulé convertie en F CFA au cours officiel du dollar du jour de la réévaluation.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2006 se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2005	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/2006
Réserve de réévaluation or	77 287	63 116	(21 130)	119 273

Au 31 décembre 2005, la réserve de réévaluation or figurait dans la rubrique « Capital et réserves ». Pour permettre une meilleure présentation, elle a été reclassée en 2006 dans une rubrique spécifique du passif distincte des comptes de capital et réserves.

Note 20 – Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2006 :

	Encours au 31/12/2005	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/2006
Réserve de réévaluation des devises	162 043	-	(35 154)	126 889

Le prélèvement figure au compte de résultat, dans la rubrique « Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises ». Ce prélèvement a été déterminé comme suit :

En millions de F CFA

Gain de réévaluation sur opérations en devises	20 962	
Perte de réévaluation sur opérations en devises	(56 116)	
Prélèvement	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">35 154</td> </tr> </table>	35 154
35 154		

Comme pour la réserve de réévaluation or, la réserve de réévaluation des devises figurait en 2005 dans la rubrique « Capital et réserves ». Au 31 décembre 2006, pour permettre une meilleure présentation, la réserve de réévaluation des devises a été reclassée dans une rubrique spécifique du bilan distincte des comptes de capital et réserves.

Note 21 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Capital social	134 120	134 120	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-
Réserve statutaire	64 039	62 741	1 298
Réserve générale	49 424	49 424	-
Autres réserves	44 682	4 150	40 532
Réserves pour risques de refinancement	19 685	19 685	-
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18 900	18 900	-
Réserve spéciale réévaluation or 12/01/94	77 234	77 234	-
Réserve de réévaluation immeubles	106 584	106 584	-
Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-
Report à nouveau	344 833	344 833	-
Autres résultats affectés en capitaux propres	-	1	(1)
Total	951 088	909 259	41 829

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Note 22 – Résultat

	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Résultat en attente d'affectation	6 687	8 654	(1 967)

Note 23 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaies

En 2006, la ventilation de l'actif et du passif par monnaies se présente comme suit :

(en millions de F CFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
Avoirs en or		357 524				357 524
Avoirs sur le Fonds Mon. International			24 032			24 032
Avoirs en monnaies étrangères	3 690 879	7 309		5 095		3 703 283
Créances sur les établissements de crédit					22 064	22 064
Créances sur les établissements financiers					2 999	2 999
Créances sur les Trésors Nationaux					422 327	422 327
Opérations p/c Trésors Nationaux					199 711	199 711
Immobilisations		687			216 274	216 961
Autres actifs	35	258		3	118 798	119 094
Total (1)	3 690 914	365 778	24 032	5 098	982 173	5 067 996

PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
Billets et monnaies en circulation					2 420 464	2 420 464
Comptes créditeurs et dépôts	23 764	2 600			1 030 247	1 056 611
Transferts à exécuter					6 367	6 367
Engagements en monnaies étrangères			6 494		1	6 495
Engagements envers la FMI			220 518			220 518
Autres passifs					1 357 540	1 357 540
Total (2)	23 764	2 600	227 012	-	4 814 619	5 067 995
ECART (1 – 2)	3 667 150	363 178	(202 980)	5 098	(3 832 446)	-

Note 24 – Ventilation de l’actif et du passif par zones géographiques

En 2006, la ventilation de l’actif et du passif par zones géographiques se présente comme suit :

(en millions de F CFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M.ORIENT	TOTAL
Avoirs en or	320 983			36 541	357 524
Avoirs sur le Fonds Mon. International		24 032			24 032
Avoirs en monnaies étrangères	3 692 175	5 098	130	5 880	3 703 283
Créances sur les établissements de crédit				22 064	22 064
Créances sur les établissements financiers				2 999	2 999
Créances sur les Trésors Nationaux				422 327	422 327
Opérations p/c Trésors Nationaux				199 711	199 711
Immobilisations	4 948	687		211 326	216 961
Autres actifs	35	261		118 798	119 094
Total (1)	4 018 141	30 078	-	1 019 646	5 067 995

PASSIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M.ORIENT	TOTAL
Billets et monnaies en circulation				2 420 464	2 420 464
Comptes créditeurs et dépôts	23 764	2 600		1 030 247	1 056 611
Transferts à exécuter				6 367	6 367
Engagements en monnaies étrangères		6 494		1	6 495
Engagements envers la FMI		220 518			220 518
Autres passifs				1 357 540	1 357 540
Total (2)	23 764	229 612	-	4 814 619	5 067 995
ECART (1 – 2)	3 994 377	(199 534)	-	(3 794 973)	-

Note 25 – Ventilation de l’actif et du passif par échéances

En 2006, la ventilation de l’actif et du passif par échéances se présente comme suit :

(en millions de F CFA)

ACTIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d’un an	TOTAL
Avoirs en or	357 524				357 524
Avoirs sur le Fonds Mon. International	24 032				24 032
Avoirs en monnaies étrangères	2 182 397	2 317	205 729	1 312 840	3 703 283
Créances sur les établissements de crédit	22 064				22 064
Créances sur les établissements financiers	2 999				2 999
Créances sur les Trésors Nationaux	59 026	24 093	20 165	319 043	422 327
Opérations p/c Trésors Nationaux	1 998	10 885	18 175	168 653	199 711
Immobilisations		5 511		211 450	216 961
Autres actifs		43 626	1 174	74 294	119 094
Total (1)	2 650 040	86 432	245 243	2 086 280	5 067 995

PASSIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d’un an	TOTAL
Billets et monnaies en circulation	2 420 464				2 420 464
Comptes créditeurs et dépôts	982 304			74 307	1 056 611
Transferts à exécuter	6 367				6 367
Engagements en monnaies étrangères	1			6 494	6 495
Engagements envers la FMI	1 804	9 996	16 030	192 687	220 518
Autres passifs	296	112 423	789	1 244 032	1 357 540
Total (2)	3 411 236	112 419	16 819	1 517 520	5 067 995
ECART (1 – 2)	(761 196)	(35 987)	228 424	568 760	-

Note 26 – Engagements hors bilan

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Engagements donnés sur titrisation de consolidés	50	24 554	(24 504)
Autres engagements reçus	10 765	42 086	(31 321)
Accords de consolidation	137 540	137 540	-
Valeurs sous dossier	28 462	27 892	-
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	104 081	187 143	(83 062)
Valeurs publiques nanties	500	7 000	(6 500)
Participations à libérer	286 601	289 001	(2 400)

. Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés

Il s'agit des engagements de garantie de remboursements donnés aux détenteurs de concours consolidés titrisés en cas de défaillance des Etats émetteurs.

. Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achat ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	1 433	35 148	(33 715)
Cautions reçues en garantie	9 332	6 938	2
Total	10 765	42 086	(31 321)

. Accords de consolidation

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque.

. Valeurs sous dossier

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

. Valeurs publiques suivies compte des Trésors Nationaux

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

. Valeurs publiques nanties

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

. Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (285 600 millions F CFA en 2006, contre 288 000 millions F CFA en 2005 pour des actions libellées en F CFA) et Afreximbank (1 001 millions F CFA depuis 2005).

Note 27 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Produits d'intérêt	91 232	106 445	(15 213)
Produits sur les avoirs extérieurs	77 676	94 169	(16 493)
Compte d'opérations	69 494	88 092	(18 598)
Intérêts sur avoirs en devises	8 182	6 077	2 105
* Produits reçus du FMI	805	349	456
* Produits en autres devises	7 377	5 728	1 649
Produits sur opérations de crédit	13 556	12 276	1 280
Refinancement	256	155	101
Titrisation	41	6	35
Consolidation concours statutaires	10 907	10 582	325
Intérêts solde déb. Créances gelées & consolidées	298	340	(42)
Produits sur avances titres d'Etat	145	288	(143)
Pénalités sur réserves obligatoires	1 909	905	1 004
Charges d'intérêts	14 598	14 670	(72)
Intérêts versés aux Trésors Nationaux	8 957	9 793	(836)
Intérêts versés aux autres Organismes	2 156	1 770	386
Intérêts sur titres d'Etat	259	734	(475)
Intérêts versés au FMI	3 207	2 276	931
Intérêts versés aux autres correspondants	19	97	(78)
Résultat net d'intérêts	76 634	91 775	(15 141)

Note 28 – Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Résultat en attente d'affectation	437	403	34

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 29 – Résultat net des commissions

	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Commissions perçues	20	22	(2)
Commissions versées	106	87	19
Résultat net des commissions	<u>(86)</u>	<u>(65)</u>	<u>(21)</u>
	=====	=====	=====

Note 30 – Résultat net des opérations sur instruments financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation	
Produits des opérations sur instruments financiers	36 229	6 404	29 825	
Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	16 656	3 690	12 966	
Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	11 020	2 693	8 327	
Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	1 797	-	-	
Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	437	-	-	
Profits latents sur bons du Trésor	1 431	-	-	
Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	4 888	-	-	
Plus-value de cession sur instruments financiers disponibles à la vente	-	21	-	
Charges des opérations sur instruments financiers	2 346	1 523	823	
Charges sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	433	531	(98)	
Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de Transaction	1 651	992	659	
Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	68	-	-	
Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	194	-	-	
Résultat net des opérations sur instruments financiers	33 883	4 881	29 002	

Note 31 – Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	3 114	5 296	(2 182)
Gains latents sur opérations en devises	20 963	49 906	(28 943)
Total	24 077	55 202	(31 125)

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Dollar canadien (CAD)	160	336	(176)
Franc Suisse (CHF)	77	324	(247)
Droit de Tirage Spécial (DTS)	20 336	47 749	(27 413)
Livre sterling (GBP)	254	457	(203)
Yen japonais (JPY)	336	95	241
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	161	421	(260)
Dollar américain (USD)	2 753	5 820	(3 067)
Total	24 077	55 202	(31 125)

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	1 620	4 222	(2 602)
Pertes latentes sur opérations en devises	56 116	23 903	32 213
Total	57 736	28 125	29 611

La ventilation par devises des charges sur opérations de change se présente comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Dollar canadien (CAD)	8	74	(66)
Franc Suisse (CHF)	86	525	(439)
Droit de Tirage Spécial (DTS)	53 631	22 508	31 123
Livre sterling (GBP)	243	955	(712)
Yen japonais (JPY)	156	245	(89)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	578	88	490
Dollar américain (USD)	3 034	3 730	(696)
Total	57 736	28 125	29 611

NOTE 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Produits divers	1 216	985	231
Intérêts acquis sur les prêts au personnel	329	322	7
Produits exceptionnels	1 268	321	947
Profits sur exercices antérieurs	2 448	762	1 686
Total	5 261	2 390	2 871

Note 33 – Entretien de la circulation

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Achat de signes monétaires	12 579	17 957	(5 378)
Variation de stocks de signes monétaires	(764)	5 172	(5 936)
Assurance de signes monétaires	208	208	
Transport de signes monétaires	2 721	4 272	(1 551)
Total	14 744	27 609	(12 865)

Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Dépenses des organes de l'UEMOA	629	617	12
Dépenses de personnel	59 650	54 300	5 350
Impôts et taxes non recouvrables	55	57	(2)
Travaux et services extérieurs	14 700	12 673	2 027
Transports et déplacements	1 706	1 562	144
Frais divers de gestion	2 851	1 975	876
Frais de représentation	122	166	(44)
Total	79 713	71 350	8 363

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2006, les mouvements du personnel se présentent comme suit :

Effectifs au 31 décembre 2005	4 005
Entrées	143
Sorties	(201)
Effectifs au 31 décembre 2006	<u>3 947</u>
	=====

Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	1 926	489	1 437
Charges exceptionnelles	508	1 677	(1 169)
Total	2 434	2 166	268

Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s’analyse comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2006	31/21/2005	Variation
Dotations aux amortissements	16 973	15 386	1 587
Dotations aux provisions	522	4 151	(3 629)
Reprises de provisions	(3 450)	(2 855)	(595)
Total	14 045	16 682	(2 637)

Note 37 – Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l’UMOA, les membres du Conseil d’Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, ainsi que le Personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l’Union, la Banque Centrale est administrée par :

- Le Gouverneur,
- Un Conseil d’Administration,
- Des Comités Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l’Union.

Aucune transaction n’est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d’Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les membres du Conseil des Ministres ainsi que ceux du Conseil d’Administration et des Comités Nationaux de Crédit perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit (en millions de F CFA) :

	2006	2005
Conseil des Ministres	23	62
Conseil d’Administration	28	67
Comités Nationaux de Crédit	55	58
Total	106	187
	=====	=====

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de F CFA, est la suivante :

	2006	2005
Rémunération	3 741	3 151

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Note 38 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2006, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Par ailleurs, dans le cadre des agressions armées perpétrées contre certaines Agences Auxiliaires de Côte d'Ivoire, la BCEAO a entrepris des actions judiciaires, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres Etats de l'Union et en France. Par sa constitution de partie civile, la BCEAO entend obtenir réparation des préjudices subis.

Ces attaques ne devraient avoir aucun impact sur la situation financière et l'exploitation de la Banque Centrale, eu égard à son caractère notamment de risques souverains.

Note 39 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2006 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes n'est intervenu.